



Bulletin des Amis de saint François de Sales

Suisse : Ed. *Les Amis de Saint François de Sales*, 1950 Sion – CH16 0483 5071 5452 0000 0
Bic : CRESCHZZ80A Courriel : info@amissfs.com / www.amissfs.com

De Angelis

Les anges

L’Écriture Sainte révèle explicitement l’existence des anges (Genèse, Tobie, Daniel, Évangiles, Actes des Apôtres, Épitres de St Paul, Apocalypse). Le Magistère a défini leur existence. (Conc. Latran IV, DB 428; Conc. Vatican Ier; DB 1783). Ce sont de purs esprits sans corps, mais composés d’essence et d’être qu’ils reçoivent de Dieu...

Toutefois les théologiens recommandent, de manière très sage, avec St Augustin : «*Quand on discute sur les anges, on exerce utilement l'esprit, à condition que la discussion soit modérée et qu'on ne tombe pas dans l'erreur de ceux qui prétendent savoir ce qu'en réalité ils ne savent pas.*» (Enchiridion ad Laurentium, XV, 59). Ils concultent avec St Thomas : «*Nous les hommes connaissons seulement de manière imparfaite les anges et leurs fonctions*» (S. Th. I, q. 8, a. 3).

D’après l’Écriture Sainte et la Tradition, on admet communément que les anges sont répartis en **9 chœurs** et chaque chœur avec des fonctions différentes. (Anges, Archanges, Vertus, Principautés, Puissances, Dominations, Trônes, Chéribins, Séraphins).

Les **Séraphins** brûlent d’amour pour Dieu, ils Lui sont plus proches que tous les autres chœurs. Les **Chéribins** connaissent parfaitement les mystères de Dieu. Les **Trônes** servent Dieu en accomplissant ses jugements. Les **Dominations** dominent et dirigent les bons anges. Les **Principautés** dirigent les nations et les peuples. Les **Puissances**

tiennent éloignés les démons. Les **Vertus** opèrent les miracles de Dieu sur la nature corporelle. Les **Archanges** annoncent aux hommes les mystères de Dieu. Les **Anges** nous éclairent et veillent sur nous.

Les fondements de la doctrine catholique sur les démons peuvent se résumer ainsi : 1º) Dieu a créé les anges qui sont bons par nature, mais une partie d’entre eux ont péché et sont devenus mauvais, **des démons**, par leur libre choix. 2º) Ce n’est pas le diable qui a créé la matière et les corps, mais Dieu. 3º) Les diables ont été précipités en enfer, **créé immédiatement** après leur péché, et de là ils tentent les hommes. 4º) Ce sont de purs esprits sans corps, **pourvus d’une intelligence intuitive supérieure** à l’intelligence raisonnable humaine. 5º) Les anges ont été élevés à la grâce immédiatement après leur création, mais avant d’être admis à la vision béatique et à la gloire, ils ont été soumis à une épreuve d’humilité et d’obéissance. 6º) Un certain nombre d’entre eux tombèrent dans le péché d’orgueil et de désobéissance, ce qui entraîna leur damnation éternelle, parce qu’à cause de leur nature spirituelle, leur volonté libre est définitivement fixée dans le choix fait, donc sans repentance ni retour possible. 7º) Les démons haïssent et jalouvent les hommes qui par la grâce sont appelés à les remplacer dans le paradis. (Cfr. P. PARENTE, *De creatione universali*, III ed., Roma, 1949, p. 45 ss.)

Satan

Satan (de l’hébreu que sà tan), est celui qui contrarie, qui tend des pièges, qui persécute, sur-

tout par l'accusation et la calomnie. Le mot diable est la traduction littérale du grec *diàbolos*. Le concept de Satan est donc intimement lié au jugement de Dieu, dans lequel Satan représente l'accusateur contre l'homme. Il est contre l'homme, l'entraîne au mal et ensuite il l'accuse devant Dieu, juge suprême.

Il est surtout celui qui trouble les bons rapports entre Dieu et les hommes, présentant à Dieu les péchés des hommes et s'efforçant d'empêcher le salut de l'homme. Il est *l'espion de la fragilité humaine*, pour la surprendre en faute, après l'y avoir poussée, et tâcher de détruire l'œuvre de la Rédemption divine de toute l'humanité, qu'il envie et jalouse. Il veut enlever l'homme à Dieu, puisque lui-même par son "*non serviam*" a perdu Dieu, et ne supporte pas que l'homme (composé d'âme et de corps, donc inférieur à lui, pur esprit, même si déchu surnaturellement) le dépasse dans l'ordre surnaturel par la grâce sanctifiante.

La cité de Dieu et la cité du diable

Le docteur d'Hippone (St Augustin) organise l'univers autour de deux cité : la *cité de Dieu* et la *cité du diable*.

Font partie de la cité de Dieu, ou céleste, ceux qui aiment Dieu comme leur fin, alors que ceux qui s'aiment eux-mêmes comme fin ultime font partie de la cité terrestre, ou du diable. (*De civitate Dei*, XIV, 28). Dans les deux cités, la place principale revient aux entités spirituelles (bonnes ou mauvaises), aux anges dans la cité céleste, aux démons dans la cité terrestre.

La cité céleste, en plus des anges, englobe tous les hommes qui vivent en union avec Dieu par la grâce; **la cité terrestre**, en plus des démons, inclut tous ceux qui veulent vivre séparés de Dieu. (*De civitate Dei*, XXII, 1).

Les anges ont essentiellement une double mission : la première consiste dans l'adoration de Dieu et la seconde à aider l'homme à faire son salut éternel.

Les hommes rachetés, selon St Augustin, principal défenseur de cette thèse, sont destinés à occuper les places laissées vides par les anges apostats. (*Enchiridion ad Laurentium*, XXIX, 9)

Cette théorie augustinienne est devenue commune pendant la scolastique médiévale (v. R. LAVATORI, *Gli angeli*, Torino, 1991, p. 102).

Toutefois pour Augustin les anges ont un corps spirituel ou aérien, ce sont des "*animaux aériens*" (Serm., XII, 9, 9).

St Augustin n'admet pas la thèse d'Origène, selon laquelle les démons et les damnés se convertiront avant la fin du monde. L'enfer en tant que privation de Dieu et peine du feu sera éternel. (*In Gal. expos.* XXIV).

Les démons sont doués d'une grande science et intelligence, mais sans la charité, et cela les "remplit d'orgueil" (*ibid.* IX, 20). Ils agissent sur l'homme par la tentation, via ses facultés sensibles externes et internes (mémoire et imagination). Ils peuvent davantage perturber l'homme par la possession corporelle, qui survient lors de pratiques magiques, ou par les sacrilèges auxquels l'homme participe. (*De Trinitate*, IV, 10).

Toutefois la puissance du démon est limitée, avant tout par la toute-puissance de Dieu, puis aussi par le libre-arbitre humain, qui peut toujours repousser ses tentations. Donc la faute remonte toujours à l'individu et à sa volonté. Le chrétien ne doit pas avoir peur du diable s'il se confie en la grâce du Christ, qui l'a déjà vaincu. (*De Trinitate*, IV, 10). St Grégoire le Grand disait : «*Si tu te fais fourmi, il se fait lion, mais si tu te fais lion, il se fait fourmi*».

Le péché de l'ange

St Thomas d'Aquin enseigne que «L'ange – considéré selon sa nature de créature spirituelle – peut pécher. En effet, l'impeccabilité est un don surnaturel et gratuit que Dieu fait aux créatures rationnelles et libres». (S. Th., I, q. 63, a. 1).

Chaque créature rationnelle (ange ou homme) est, par sa nature, sujet au péché et à l'erreur, il ne peut donc obtenir l'impeccabilité, ou impossibilité de pécher, que par un don gratuit de Dieu. St Thomas distingue aussi formellement l'ordre naturel de l'ordre surnaturel. Il distingue d'abord (S. Th., I, q. 62, a. 1) deux bénédicences : une naturelle et une surnaturelle, (*De Malo*, q. 16, a. 3) et explique que la fin surnaturelle de la créature humaine et angélique c'est la vision de Dieu face à face, et que cet ordre dépasse les capacités de toute créature, humaine ou angélique. Donc, la fin surnaturelle ne peut être atteinte que par un don gratuit de Dieu qui est la grâce sanctifiante sur la terre, perfectionnée au ciel par la vision béatifique.

Le péché de l'ange n'est pas un péché de fragilité

L'ange, pur esprit, n'est pas sujet aux passions inférieures, à la faiblesse de la volonté ou l'ignorance de l'intelligence. Donc s'il péche, il le fait délibérément et sciemment, choisissant une chose bonne en soi, mais par un désir dé sordonné, contre l'ordre de la droite raison, donc le péché de l'ange ne dérive pas de la chose choisie, mais de la manière dé sordonnée du choix.

Lucifer s'est aimé lui-même comme fin ultime

Lucifer a péché parce qu'il s'est tourné délibérément et sciemment vers son propre bien (chose bonne en soi), mais sans respecter l'ordre et le but établi par Dieu, c'est-à-dire en s'aimant lui-même comme fin ultime et non ordonnée à Dieu. (*S. Th.*, I, q.63, a.1, ad 4).

Les péchés de l'ange ne peuvent pas être charnels

Le diable, étant un ange déchu de la grâce sur naturelle, mais toujours pur esprit dans sa nature, ne peut pécher que par l'intellect et la volonté. Donc n'ayant pas de corps, ses péchés sont spirituels et non charnels. St Augustin enseigne : «*Le diable n'est pas luxurieux, ni ivrogne, mais orgueilleux et envieux*». (*De Civitate Dei*, XIV, 3).

Orgueil et jalousie

St Thomas explique que «*le diable a désiré un bien spirituel, c'est-à-dire sa propre excellence, de manière désordonnée et contraire à la loi de Dieu qui lui est supérieure. Donc... le péché de Lucifer... est un péché d'orgueil, toutefois par la suite s'y est ajouté la jalousie... en particulier de l'homme, qui avait la grâce sanctifiante, alors que lui l'avait perdue*

(*S. Th.*, I, q. 63, a. 2).

Lucifer a désiré une certaine ressemblance, non l'égalité, avec Dieu

St Thomas explicite et approfondit la question en expliquant que «Lucifer a péché non en désirant une véritable égalité avec Dieu car son intelligence comprenait que cela était impossible, mais seulement une certaine ressemblance de manière dé sordonnée, c'est-à-dire indépendamment de Dieu, par ses propres forces naturelles. Il ne déira

pas Dieu comme fin ultime, mais cette bénédiction qu'il pouvait atteindre par ses propres forces naturelles, se détournant du désir de la bénédiction surnaturelle, c'est-à-dire, voir Dieu face à face, qui par la grâce sanctifiante perfectionnée par le “*lumen gloriae*”, donne la vision bénéfique». (*S. Th.*, I, q. 63, a. 3).

L'Écriture Sainte explique ainsi le désir de Lucifer et sa condamnation «*Je monterai au ciel et je serai semblable au Très-Haut. Tu seras précipité aux enfers et au plus profond de l'abîme*» (*Is XIV, 13-15*).

Lucifer a péché immédiatement après sa création

St Thomas... explique que Lucifer a péché après avoir été créé et non à l'instant de sa création. Tous les anges ont été créés en état de grâce, mais certains ont mérité immédiatement après leur création (“*statim post primum instans suae creationis*”) par leur adhésion à la volonté de Dieu, alors que d'autres, entraînés par Lucifer tombèrent dans l'acte mauvais de leur libre arbitre en désobéissant à la volonté de Dieu. Donc les anges qui immédiatement après leur création ont mérité, sont entrés dans la gloire de Dieu, alors que ceux qui ont prévariqué ont perdu la grâce sanctifiante et ont été précipités en enfer, qui fut créé à l'instant même de leur péché. St Thomas présente cette thèse comme «*plus probable et plus conforme à l'enseignement des saints*» (*S. Th.*, I, q. 63, a. 6).

Lucifer était le plus noble des anges

Le chef des démons était le plus noble des anges. (*S. Th.*, I, q. 63, a. 7). St Thomas cite St Grégoire le Grand (*Moralia*, XXXII 23 et Homélie XXXIV, *De centum oibis*) qui rapporte la voix la plus commune de toute la tradition patristique. Il donne ensuite les raisons théologiques de son affirmation. Puisque le péché des démons c'est l'orgueil, et ce qui incite à l'orgueil c'est sa propre excellence, l'incitation au péché se trouve surtout chez les anges supérieurs ou de la hiérarchie la plus haute. Donc le premier ange rebelle était supérieur à tous les autres. C'est aussi ce que dit St Grégoire le Grand. Mais St Thomas présente cette sentence comme “*la plus probable*” non comme certaine ou de foi, parce que le péché de l'ange est dû à son seul libre-

arbitre, non à l'inclination au mal, qu'il n'a pas. Donc l'autre opinion aussi (selon laquelle des anges inférieurs en hiérarchie auraient péché) peut être admise, parce que chez eux aussi il pouvait y avoir l'incitation au mal.

D'après St Thomas (*S. Th.*, I, q. 111; III, q. 41) un ange peut influer sur un autre ange intellectuellement en manifestant à l'intelligence intuitive de l'autre une vérité que lui, en tant qu'ange supérieur, connaît plus clairement. Quant à la volonté, un ange n'a pas un pouvoir despote ou infaillible, direct ou intrinsèque, sur la volonté d'un autre ange, car seul le Bien Suprême détermine infailliblement la volonté angélique. Or l'ange ne peut présenter quelque chose comme le Bien Suprême car Dieu seul a cette capacité et peut mouvoir intérieurement la volonté des anges.

Toutefois, puisque le vouloir suit l'intelligence, indirectement l'ange qui a éclairé l'intellect d'un autre pur esprit inférieur en hiérarchie, peut mouvoir aussi sa volonté mais non infailliblement, ou de manière despote : non de manière intrinsèque ou directement.

Par conséquent le diable ne peut influer directement sur l'intellect humain, mais par l'excitation de l'imagination. Il peut influer de deux manières sur la volonté humaine : *par mode de persuasion* montrant à l'intellect, par l'imagination, un objet désirable. *Ou par mode d'excitation* des passions, qui désorientent la volonté humaine. Tout cela est extérieur, car Dieu seul peut mouvoir intérieurement l'intellect et la volonté humaines. Toutefois sous n'importe quelle tentation ou influence démoniaque la volonté humaine ne perd pas sa liberté, et l'homme tenté est toujours responsable de ses actes. Il peut résister avec la grâce de Dieu qui n'est refusée à personne. (Contre le Quiétisme de Miguel Molinos, DB 1237, 1257, 1261 ss.).

Lucifer a induit les autres anges à pécher

Le péché de Lucifer a-t-il induit les autres anges à pécher ? (*S. Th.*, I, q. 63, a. 8). St Thomas soutient un rapport de causalité entre le péché du premier ange et ses disciples. Ensuite il cite l'Apocalypse (XII, 4) dont on lit : «*Le Dragon entraîna avec lui le tiers des étoiles*». Dans l'interprétation la plus commune ce verset est appliqué au péché des anges. Toutefois St Thomas dit que ceci doit être compris *non comme une contrainte* de la part du premier ange sur les autres, mais

comme *une sorte d'exhortation* qui les a *induits à pécher librement et sciemment*. Ensuite St Thomas parle de la locution angélique, qui est commune à tous les anges, qui est de percevoir et communiquer ses propres actes intellectifs et volontaires dans l'acte même où ils sont produits. (*S. Th.*, I, q. 107, a. 1). Donc St Thomas, contrairement à St Bonaventure (*In II Sent.*, d. 5, a. 2, q. 2), nie qu'entre le péché de Lucifer et celui de ses disciples il y ait eu un certain laps de temps. En effet, lorsque le premier ange déchu exprima son vouloir peccameux par une locution intellective, les autres anges purent y consentir immédiatement. Donc St Thomas cite l'Évangile (*Mt.*, XXV, 41). «*Allez maudits au feu éternel, préparé pour le diable et ses anges*». En effet, la justice divine établit que celui qui consent à pécher à l'instigation d'un autre reste assujetti à ce dernier en punition de son péché, comme cela est révélé : «...car on est esclave de celui par qui on a été vaincu». (*II Pierre*, II, 19), verset communément appliqué aux diables, qui sont soumis au premier ange prévaricateur, ou démon suprême.

Enfin St Thomas nous donne une raison psychologique (ad 2) très intéressante du péché des anges. Il explique subtilement que l'orgueilleux préfère se soumettre à un supérieur plutôt qu'à un inférieur car cela l'humilie. Toutefois, si sous l'inférieur il peut atteindre une excellence qui lui serait fermée sous un supérieur, alors il préfère se soumettre à l'inférieur. Donc les diables auraient pu vouloir se soumettre à un diable d'une hiérarchie inférieure, à condition qu'ils leur permettent d'atteindre la bonté par leurs propres forces sans avoir à demander la grâce de Dieu.

Le père dominicain Serafino Capponi dit : «C'est ce qu'ont fait les divers groupes luthériens, qui ont préféré être premiers en Allemagne, Suisse, Angleterre... plutôt que seconds à Rome, puisqu'ils espéraient mieux atteindre leur fin, et sans le Pontife romain, qu'était la triple concupiscence».

Combien sont les anges fidèles ?

St Thomas se demande aussi combien sont les anges fidèles et combien les prévaricateurs. (*S. Th.*, I, q. 63, a. 9). Il explique avant tout que les anges fidèles sont plus nombreux que les prévaricateurs, et il cite l'Écriture Sainte : «*Ceux qui sont avec nous (les bons anges) sont plus nombreux que ceux qui sont avec nos ennemis*» (les

démons). (*IV Rois*, VI, 14). Ensuite il donne la raison théologique, expliquant que le péché est contre l'inclination naturelle qui tend au bien. Or les choses qui surviennent au-delà de l'ordre de la nature se produisent seulement en nombre limité et inférieur à celles qui suivent l'ordre naturel, du moins dans les choses facilement réalisables. Par contre chez les hommes, composés d'âme et de corps, et qui plus est blessés par le péché originel, la majorité tend plus facilement aux choses matérielles que spirituelles, car l'ordre de la droite raison est connu par la minorité des hommes. Par contre les anges sont de purs esprits, donc la comparaison avec les hommes mène à une conclusion diamétralement opposée.

La peine des démons

St Thomas se demande (*S. Th.*, I, q. 64) si l'intellect du démon, comme peine de sa faute, a été privé de la connaissance. Il répond disant que les dons naturels (leur pur esprit avec l'intelligence intuitive) n'ont pas été perdus, mais seulement les dons surnaturels (la grâce et la gloire). L'ange par nature est essentiellement intellect et esprit, or comme il n'est composé que d'essence et d'être, il pourrait être annihilé *de potentia absoluta*, mais on ne pourrait lui arracher une partie de sa nature, étant donné sa simplicité et sa non extension.

Quand les anges ont-ils connu l'Incarnation du Verbe ?

Le mystère de l'Incarnation du Verbe fut-il connu par tous les anges avant l'épreuve ? St Thomas répond (*S. Th.*, I, q. 64, a. 1) qu'elle fut connue après l'épreuve et seulement par les anges fidèles et glorifiés, alors que les anges apostats et damnés ne l'ont pas connue. Pendant la vie terrestre du Verbe incarné, les démons étaient privés de la grâce de la foi surnaturelle et de la vision béatifique. Si les diables avaient connu avec certitude que le Christ était le Verbe incarné et quel serait le fruit de sa passion et de sa mort, ils n'auraient jamais incité le sanhédrin à faire crucifier Jésus.

La volonté des mauvais anges est-elle obstinée dans le mal ?

St Thomas répond oui (*S. Th.*, I, q. 64, a. 2). Il en donne ensuite la preuve théologique. La raison extrinsèque de cette obstination ne provient pas de

la gravité de la faute, mais de la condition de la nature angélique. En effet «*la mort est pour les hommes ce que la chute est pour les anges*» (St Jean DAMASCENE, *II De fide orthodoxa*, c. 4). Or tous les péchés des hommes, s'il y a repentir, sont toujours pardonnés avant la mort, mais après la mort les hommes ne peuvent plus se repentir, donc les péchés sont irrémissibles et durent toujours. Alors que pour les anges, pour la cause intrinsèque de leur obstination, il faut considérer que l'intellect de l'ange est intuitif et non discursif comme celui de l'homme. L'intuition connaît de manière immuable, alors que le jugement instable (de l'homme) procède du plus connu au moins connu. Donc la volonté humaine qui suit la raison adhère à son objet de manière instable, conservant la capacité de s'en détacher pour s'attacher à un autre objet. Par contre la volonté angélique adhère de manière immuable et stable à l'objet présenté par l'intellect. Donc une fois que, par intuition, il a voulu un objet, son adhésion est immuable.

Cette doctrine détruit radicalement l'apocatastase d'Origène selon laquelle les démons et les damnés se convertiraient avant la fin du monde. (Doctrine condamnée par le II^e Concile de Constantinople en 553, sous le pape Vigilio)... Malgré sa condamnation formelle, cette doctrine a été reprise par Jean Daniélou et Hans Urs von Balthasar (devenus cardinaux tous les deux !).

Le double lieu où sont les démons

D'après St Thomas, les démons se trouvent en deux endroits différents. Le premier, qui est la conséquence de leur faute, c'est l'**enfer**, l'autre c'est l'**atmosphère brumeuse** (*"caliginosus aer"*), comme l'enseigne aussi St Augustin (*III Super Gen.*, cap. X), où Dieu permet que les démons tentent les hommes pour les exercer au bien et qu'ils méritent en luttant contre le mal. Mais au jour du jugement cette permission de tenter les hommes cessera, alors tous les mauvais (hommes et démons) seront enfermés en enfer.

Est-ce que le diable tente l'homme ?

St Thomas se demande si le diable tente l'homme et répond oui (*S. Th.*, I, q. 114, a. 1). Il s'appuie sur la Révélation : «*parce que nous n'avons pas à lutter contre la chair et le sang, mais contre les princes et les puissances, contre les dominateurs de ce monde de ténèbres, contre*

les esprits de malice répandus dans les airs». (*Eph VI, 12*). Ensuite il explique que la lutte procède de la malice des démons lesquels, par jalouse, du fait qu'ils ont perdu la grâce sanctifiante, alors que l'homme la possède encore, le tentent pour qu'il perde la grâce divine, mais Dieu tire du mal un plus grand bien. Il permet les tentations pour que l'homme gagne des mérites par le combat, mais Il nous aide par la présence de notre ange gardien (1).

Le diable tente toujours dans le but de détruire et faire pécher l'homme en influant (“*tentatio seductionis seu subversionis*”) non pas directement sur l'intelligence et la volonté, où Dieu seul peut agir, mais sur les sens et donc indirectement sur les facultés nobles de l'âme humaine. Toutefois tous les péchés ne viennent pas de la tentation du diable (*S. Th. I, q. 114, a. 3*), mais ils peuvent venir de notre volonté et des mauvais exemples du monde qui nous entoure.

Le diable une fois repoussé peut-il revenir tenter l'homme ?... St Thomas explique que “*seulement pour un certain temps*” le diable ne peut tenter celui qui l'a vaincu. En effet : 1°) il a peur d'être humilié et à nouveau vaincu (v. St Ambroise, *Super Lucam*, IV, 13). 2°) La miséricorde de Dieu ne permet pas que le diable tente autant qu'il veut, mais seulement dans les limites permises par Dieu, donc il le renvoie pour donner répit à la frêle nature humaine. (v. St Jean Chrysostome, *Super Matteum*, IV, 10, Homel. V). Toutefois que le diable, après un laps de temps, revienne tenter celui qu'il avait quitté, on le déduit clairement par l'Évangile : «*Je reviendrai dans ma maison d'où je suis sorti*» (*Mt XII, 44*).

Y a-t-il une hiérarchie parmi les démons ?

St Paul parle expressément de “*principautés et de Puissances*”. (*Eph, VI, 12; II Co, VI, 14*). St Thomas (*S. Th., I, q. 109, a. 1*) explique que, quant

à la grâce, les démons n'ont plus d'ordre hiérarchique puisqu'ils l'ont perdu pour toujours par le péché de Lucifer, mais quant à leur nature de purs esprits, ils maintiennent un ordre hiérarchique et une subordination des démons à Lucifer. Ordre qui correspond à l'ordre dans lequel ils étaient lorsqu'ils ont été créés et avant le péché. Il y a donc une certaine autorité ou pouvoir des diables supérieurs sur les diables inférieurs (*S. Th., I, q. 109, a. 2*). En effet, quant à la nature (2) certains démons sont inférieurs à d'autres et leurs actions sont subordonnées à celles des démons supérieurs ou plus mauvais. Cette hiérarchie dérive de la méchanceté par laquelle ils haïssent les hommes et se révoltent contre Dieu (“*ex communi nequitia qua homines odiunt et Dei justitiae repugnant*”). C'est en effet une caractéristique des impies que de s'unir et se soumettre à ceux qu'ils voient avec plus de pouvoir pour donner libre cours à leur méchanceté. Toutefois plus on est haut dans la hiérarchie diabolique, plus on est éloigné de Dieu et rempli d'iniquité.

Raphaël
sì sì no no 30.06.2023

1) *Le Pasteur d'Herma*s écrit vers 140 – 150 enseigne qu'en plus de l'ange gardien, chaque homme a aussi à ses côtés un démon tentateur (*Mand., VI, 2*), ainsi que St Grégoire le Grand (*Moralia*, IV, c. 29). Pietro Lombardo (*II Sent.*, d. 11, c. 1) reprend aussi cette thèse, admise ordinairement par tous les théologiens. St Thomas la considère aussi commune. (*In II Sent.*, d. 11, q. 2, a. 5). Cfr. G. WEBER, *De singulorum hominum daemone impugnatore*, Roma, 1938.

2) Les hommes ont tous la même nature d'animaux rationnels. Ils ne diffèrent entre eux que dans l'individualité, donnée par le corps, qui rend leur nature individuelle et spécifique (par exemple Antoine, Marc. Jean, quant à la nature sont tous des hommes de la même manière, mais Antoine est différent de Jean parce que son corps est différent de celui de Jean, ce qui rend la nature individuelle et diversifiée). Par contre les anges sont de purs esprits sans corps, donc chaque ange ou démon est une espèce différente de l'autre, ils sont donc différents entre eux quant à l'espèce.

Le châtiment de Dieu est sur nos têtes

Dieu châtie

Dans l'Ancien Testament, le châtiment est formellement révélé : «*S'il fait le mal Je le châtierai*» (2 Samuel VII, 14). «*Dieu châtie et fait miséricorde*» (*Tobie, XIII, 2*), «*Le Seigneur vous châtie à cause de vos péchés*» (*Tobie XIII, 5*).

«*Quand tu corriges l'homme en châtiant sa faute...*» (*Ps 39, 12*). «*Tu fus pour eux un Dieu clément, mais te vengeant de leurs méfaits*» (*Ps 99, 8*). «*Pour eux il châtie les rois*» (*Ps 105, 14*). «*Aussi est-ce peu à peu que tu reprends ceux qui tombent*» (*Sa. 12, 2*). «*Car c'est par manière d'avertissement que le Seigneur éprouve ceux qui*

s'approchent de lui» (Jdt VIII, 27). «Avec quelle précaution n'as-tu pas puni tes fils» (Sa. XII, 21). «Mais je te corrigerais selon la justice» (Jr XXX, 11).

Et dans le Nouveau Testament on y lit : «tous ceux que j'aime, je les reprends et les corrige» (Ap. III, 19). «Tout arbre qui ne porte pas de bons fruits sera arraché et jeté au feu» (Mt III, 10). «Le châtiment de Dieu est sur lui» (Gn III, 13). «Dieu n'a pas épargné les anges rebelles» (II P. II. 4). «...et un feu descendit du ciel et les dévora» (Ap. XX, 9).

Certainement l'acte impie et hérétique de François, qui incite les gouvernements à légaliser le péché contre nature, mérite un châtiment divin, lequel ne tardera pas à s'abattre sur nos têtes.

St Jean-Baptiste avertissait les Pharisiens et les Saducéens de son temps : «La hache est déjà à la racine de l'arbre» (Mt III, 9). En effet 40 ans plus tard les Romains ont détruit Jérusalem et le Temple.

Deux exemples de châtiments divins

1) Le Déluge universel (Gn, VI, 5 – IX, 17).

5 «Yahweh vit que la méchanceté des hommes était grande sur la terre, et que toutes les pensées de leur cœur se portaient chaque jour uniquement vers le mal. La Justice de Dieu décréta le Déluge universel» (Gn VI, 5-7). Mais parmi tous les hommes impies il y avait Noé «homme juste et parfait» auquel Dieu donna l'ordre de construire une arche.

Ch. 6. Et Yahweh se repentit d'avoir fait l'homme sur la terre, et il fut affligé dans son cœur, et il dit : «J'exterminerai de dessus la terre l'homme que j'ai créé, depuis l'homme jusqu'aux animaux domestiques, aux reptiles et aux oiseaux du ciel car je me repens de les avoir faits.»

«Et moi, je vais faire venir le déluge, une inondation de la terre, pour détruire de dessous le ciel toute chair ayant en soi souffle de vie; tout ce qui est sur la terre périra. Mais j'établirai mon alliance avec toi; et tu entreras dans l'arche, toi et tes fils, ta femme et les femmes de tes fils avec toi». En tout 8 personnes. «De tout ce qui vit, de toute chair, tu feras entrer dans l'arche deux de chaque espèce, pour les conserver en vie avec toi; ce sera un mâle et une femelle. Des oiseaux des diverses espèces, des animaux domestiques des diverses espèces, et de toutes les espèces d'animaux qui rampent sur le sol, deux de toute espèce viendront vers toi, pour que tu leur conserves la vie. Et toi,

prends de tous les aliments que l'on mange et fais-en provision près de toi, afin qu'ils te servent de nourriture, ainsi qu'à eux.» Noé se mit à l'œuvre; il fit tout ce que Dieu lui avait ordonné. Il devint ainsi le «second Adam», figure du Christ.

Ch. 7. Yahweh dit à Noé : «Entre dans l'arche, toi et toute ta maison, car je t'ai vu juste devant moi au milieu de cette génération» (Gn 7, 1). «Car, encore sept jours et je ferai pleuvoir sur la terre pendant quarante jours et quarante nuits, et j'exterminerai de la face de la terre tous les êtres que j'ai faits». Il avait six cents ans quand eut lieu le déluge, une inondation de la terre. Noé entra dans l'arche avec ses fils, Sem, Cham et Japhet, sa femme et les femmes de ses fils pour échapper aux eaux du déluge. Des tous les animaux... chaque paire, mâle et femelle, vint vers Noé dans l'arche, comme Dieu l'avait ordonné à Noé. Et, au bout de sept jours, les eaux du déluge se répandirent sur la terre. L'an six cent de la vie de Noé, au deuxième mois, le dix-septième jour du mois, en ce jour-là, toutes les sources du grand abîme jaillirent et les écluses du ciel s'ouvrirent, et la pluie tomba sur la terre durant quarante jours et quarante nuits... Le déluge fut quarante jours sur la terre; les eaux grossirent et soulevèrent l'arche, et elle s'éleva au-dessus de la terre. Les eaux s'élevèrent de quinze coudées (c'est-à-dire environ quatre mètres) au-dessus des montagnes qu'elles recouvriraient. Toute chair qui se meut sur la terre périra ... ainsi que tous les hommes. ...il ne resta que Noé et ce qui était avec lui dans l'arche. Les eaux furent hautes sur la terre pendant cent cinquante jours. (Gn 7 – 24).

Ch. 8. Au septième mois, le dix-septième jour du mois, l'arche s'arrêta sur les montagnes d'Ararat. Les eaux allèrent se retirant jusqu'au dixième mois; et au dixième mois, le premier jour du mois, apparurent les sommets des montagnes... L'an six cent un, au premier mois, le premier jour du mois, les eaux avaient séché sur la terre. Noé ôta la couverture de l'arche et regarda, et voici, la surface du sol avait séché. Au second mois, le vingt-septième jour du mois, la terre fut sèche. Alors Dieu parla à Noé, en disant : «Sors de l'arche, toi et ta femme, tes fils et les femmes de tes fils avec toi. Toutes les bêtes de toute chair, qui sont avec toi... qu'ils se répandent sur la terre, qu'ils soient féconds et multiplient sur la terre.» ... Noé construisit un autel à Yahweh et, ayant pris de tous les animaux purs et de tous les oiseaux purs, il offrit des holocaustes sur l'autel.

Yahweh dit en son cœur: «*Je ne maudirai plus désormais la terre à cause de l'homme... Désormais, tant que la terre durera, les semaines et la moisson, le froid et le chaud, l'été et l'hiver, le jour et la nuit ne cesseront point.*»

L'humanité au temps de Noé ne laissa à Dieu que la justice pour la redresser, mais en même temps la miséricorde de Dieu lui accorda beaucoup de temps pour qu'elle fasse pénitence. (Environ 120 ans depuis l'annonce du déluge, 7 jours avant la fermeture de l'arche et 40 jours et 40 nuits de pluie. Donc un grand nombre a eu le temps de demander pardon et de se sauver).

Dieu agit de la même manière aujourd'hui, surtout avec Bergoglio... Un châtiment mondial semble être l'unique possibilité que l'humanité ait laissé à Dieu pour qu'un grand nombre d'âmes puissent encore être sauvées de l'horreur de la damnation éternelle. Le châtiment de la justice divine laisse toujours un grand espace à la miséricorde. Si l'homme se repente et accepte la grâce de Dieu il peut se sauver, mais s'il persévère dans le mal et refuse Dieu, il se damne. C'est sans doute le choix qui se présentera sous peu.

2) La destruction de Sodome et Gomorrhe (*Gn.*, XVIII, 16 – XIX, 28)

Au temps du Patriarche Abraham (environ 1'900 ans a. J.-C.), les habitants de Sodome pratiquaient la sodomie (ou homosexualité), toutefois elle n'était ni légalisée, ni approuvée par le patriarche Abraham, ni par la société (**ou le Pontife !**). Mais Yahweh dit : «*Le cri qui s'élève de Sodome et de Gomorrhe est bien fort, et leur péché bien énorme*». c'est-à-dire, la sodomie «*est un péché qui crie vengeance au ciel, qui appelle et attire la punition divine déjà sur cette terre*» car il blesse gravement l'ordre social, il est contraire au bien de l'humanité et empêche la procréation.

Ch. 18. 17 Alors Yahweh dit : «*Cacherai-je à Abraham ce que je vais faire ? Car Abraham doit devenir une nation grande et forte, et toutes les nations de la terre seront bénies en lui. Je l'ai choisi, en effet, afin qu'il ordonne à ses fils, et à sa maison après lui, de garder la voie de Yahweh, en pratiquant l'équité et la justice, et qu'ainsi Yahweh accomplisse en faveur d'Abraham les promesses qu'il lui a faites.*» Et Yahweh dit : «*Le cri qui s'élève de Sodome et de Gomorrhe est bien fort, et leur péché bien énorme...*» Les hommes partirent et s'en allèrent vers Sodome; et Abraham se tenait encore devant Yahweh... Abraham s'approcha et dit : «*Est-ce que vous feriez périr*

aussi le juste avec le coupable ?» ... 32 Abraham dit : «*Que le Seigneur veuille ne pas s'irriter, et je ne parlerai plus que cette fois : Peut-être s'en trouvera-t-il dix*». Et il dit : «*A cause de ces dix, je ne la détruirai point.*» Toutefois à Sodome il n'y avait pas dix justes, mais seulement quatre (Lot, sa femme et ses deux filles)

Ch. 27. 24 Alors Yahweh fit pleuvoir du ciel sur Sodome et sur Gomorrhe du soufre et du feu d'autrui de Yahweh,. Il détruisit ces villes et toute la Plaine, et tous les habitants des villes et les plantes de la terre.

Conclusion

Qu'en sera-t-il de nous ? En effet à Sodome la sodomie n'était pas légalisée, alors qu'aujourd'hui c'est le pape lui-même qui demande la légalisation des unions homosexuelles. C'est vraiment «*l'abomination de la désolation dans les lieux saint*» (*Dan.*, IX, 27; XI, 31; XII, 11; *Mt.*, XXIV, 15).

Ne nous illusionnons pas. Cette abomination provoque la colère de Dieu... Notre Dame d'Akita en 1973, au Japon, face à la marée montante de l'incrédulité et de l'immoralité, dans une apparition à une religieuse, dit que le premier déluge était par l'eau, mais que bientôt il y en aurait un par le feu.

Il ne reste qu'à faire pénitence, car humainement parlant, les forces du mal ont vaincu, étant donné qu'elles sont arrivées jusqu'au sommet de l'Église, mais «*le bras de Dieu ne s'est pas raccourci*» (*Is.*, LIX, 1). Sa miséricorde est toujours infinie et le Seigneur est toujours prêt à tempérer Sa justice par la Miséricorde. Et enfin la promesse de Jésus doit nous rassurer : «*Les portes de l'enfer ne prévaudront pas*» (*Mt.*, XVI, 18). Donc, si la bataille présente semble perdue, la guerre finale sera sans autre gagnée par Dieu avec son Église.

N.B. D'après le catéchisme de St Pie X du 18 octobre 1912 (n° 152 à 154), **les péchés qui crient vengeance devant Dieu sont quatre** : «*L'homicide volontaire, l'homosexualité, l'oppression des pauvres et la fraude sur le juste salaire des ouvriers*».

Même Jean-Paul II avait répété, le 3 juin 2003, par la «*Congrégation de la doctrine de la foi*»... qu'on ne peut arriver «*d'aucune manière à approuver le comportement homosexuel, ou à la reconnaissance légale de telles unions... Reconnaître légalement les unions homosexuelles... reviendrait à approuver des comportements déviants*».